

Séminaires de formation continue

Le sort de l'enfant dans le droit du divorce

4 juin 2018

L'audition des enfants dans les procédures relatives au droit de la famille

27 – 28 septembre 2018

LE SORT DE L'ENFANT DANS LE DROIT DU DIVORCE

Contenu

Lors d'un divorce, il est fondamental de trouver des solutions qui répondent aux besoins de l'enfant. Ce cours donne des pistes pour sauvegarder au mieux les intérêts de l'enfant, en particulier dans les domaines concernant l'attribution de l'autorité parentale et de la garde, les relations personnelles et l'entretien de l'enfant du couple marié et non marié.

Un volet de ce cours est consacré au sort des enfants en matière de conflits familiaux transnationaux ; il met l'accent sur l'enlèvement international d'enfants (LF-EEA). Pour compléter ce panorama, une conférence traite des incidences psychologiques qu'ont la séparation et le divorce sur les enfants et une autre intervention examine les mesures de protection de l'enfant en cas de conflits entre ses parents. Ce cours présente les développements récents de la jurisprudence et de la législation.

Public cible

Juges, greffiers/ères, avocat-e-s, collaborateurs/trices des services sociaux, des services de la protection de la jeunesse et de l'enfance, travailleurs/euses sociaux/ales, médiateurs/trices

Intervenant-e-s

Stephan Auerbach, lic. theol., théologie et philosophie, responsable du secteur des services transnationaux du Service Social International (SSI), médiateur FSM

Gisela Kilde, Dr iur., coordinatrice et chargée de cours à l'Institut de Recherche et de Conseil dans le Domaine de la Famille, Université de Fribourg

Jean-Benoît Meuwly, Dr iur., Président du Tribunal de la Broye

Marie Schäfer, Dr iur., juge assesseur à la Justice de paix de la Sarine, Fribourg et psychologue - psychothérapeute spécialisée FSP travaillant en délégation dans un cabinet

Micaela Vaerini, Dr iur., LL.M., avocate spécialiste FSA droit de la famille, lectrice à l'Institut de Recherche et de Conseil dans le Domaine de la Famille, Université de Fribourg, chargée d'enseignement à l'Université de Genève, responsable de la formation

Date et lieu

lundi 4 juin 2018, de 9h15 à 17h00

Centre de formation continue de l'Université de Fribourg

Frais et délai d'inscription

CHF 400.-

11 mai 2018

L'AUDITION DES ENFANTS DANS LES PROCÉDURES RELATIVES AU DROIT DE LA FAMILLE

Contenu

Ce cours répond à la question de savoir comment conjuguer au mieux le droit d'être entendu et la réalité juridique et psychologique de chaque enfant. Il comprend une partie théorique et une partie pratique.

Dans la partie théorique, des conférences présentent les fondements de la psychologie de la communication, donnent des informations détaillées sur la façon de mener un entretien avec un enfant et aident à comprendre sa vision du monde, afin de savoir comment interpréter ses déclarations et l'importance qu'il convient de leur accorder. La question du conflit de loyauté que peut ressentir l'enfant, notamment lorsque les relations entre les parents sont hautement conflictuelles, fait également l'objet d'un exposé. Enfin, une conférence présente, sur la base de la jurisprudence actuelle, la manière dont les tribunaux tiennent compte de la volonté de l'enfant. La partie pratique de ce cours donne l'occasion aux participant-e-s d'entraîner la procédure d'audition en petits groupes et de partager leurs expériences.

Public cible

Juges, greffiers/ères, avocat-e-s, membres des autorités de protection de l'enfant et de l'adulte, collaborateurs/trices des services sociaux, des services de la protection de la jeunesse et de l'enfance, travailleurs/euses sociaux/ales, médiateurs/trices

Intervenant-e-s

Nicole Eugster, psychologue spécialiste en psychologie légale FSP et experte psycho-judiciaire SSPL

Stéphane Raemy, avocat, diplômé en protection de l'enfant (IUKB), Président du Tribunal civil de la Sarine

Marie Schäfer, Dr iur., juge assesseur à la Justice de paix de la Sarine, Fribourg et psychologue - psychothérapeute spécialisée FSP travaillant en délégation dans un cabinet

Micaela Vaerini, Dr iur., LL.M., avocate spécialiste FSA droit de la famille, lectrice à l'Institut de Recherche et de Conseil dans le Domaine de la Famille, Université de Fribourg, chargée d'enseignement à l'Université de Genève, responsable de la formation

Date et lieu

Jeudi 27 septembre 2018 (9h15-17h00) et vendredi 28 septembre 2018 (9h15-16h45)
Centre de formation continue de l'Université de Fribourg

Frais et délai d'inscription

CHF 600.-

30 août 2018

Responsable des formations

Micaela Vaerini, Dr iur., LL.M., avocate spécialiste FSA droit de la famille, lectrice à l'Institut de Recherche et de Conseil dans le Domaine de la Famille, Université de Fribourg, chargée d'enseignement à l'Université de Genève

Conditions d'annulation

Votre inscription est définitive. Pour tout désistement, nous vous prions de vous annoncer par écrit; la somme de CHF 50.- (Le sort de l'enfant), respectivement CHF 100.- (L'audition des enfants) sera facturée pour couvrir les frais administratifs. En cas de désistement entre 2 et 4 semaines avant le début de la formation, la moitié du montant d'inscription sera facturée. La totalité de la finance d'inscription sera exigée si la renonciation est communiquée moins de 2 semaines avant le début de la formation.

L'abandon en cours de formation n'implique pas de remboursement. En cas d'un nombre insuffisant d'inscriptions, les organisateurs se réservent le droit d'annuler ou de reporter la formation, ce qui implique alors un remboursement total de vos frais d'inscription.

Inscription online : www.unifr.ch/formcont

Inscription et organisation

Service de la formation continue

Université de Fribourg

Rue de Rome 6, 1700 Fribourg

Tél: +41 (0)26 300 73 39, fax: +41 (0)26 300 96 49

E-mail: formcont@unifr.ch

www.unifr.ch/formcont